

CERTIFICAT DE SENSIBILISATION A LA SURETE

Durée de la formation

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté, la formation pour le Certificat de sensibilisation à la sûreté est découpée de la façon suivante :

- 5 heures d'enseignements théoriques

Effectif stagiaires

Afin d'assurer une bonne écoute et une bonne compréhension des stagiaires, le nombre maximum de participants est fixé à 12 pour 1 formateur.

Programme de la formation

- Notions élémentaires sur la sûreté maritime
 - Réglementation
 - Signification et implications des différents niveaux de sûreté
 - Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté
 - Traitement des informations et communication concernant la sûreté
 - Questionnaire de contrôle des connaissances
-